

Urgence dans le monde maritime, les futurs marins de Mayotte ont besoin de vous !

Le 14 décembre 2024, le cyclone « CHIDO » frappait le département français de Mayotte et détruisait à 90% l'Ecole d'Apprentissage Maritime (EAM) qui y est implantée. Ce sont 12 salariés du monde maritime dont l'outil de travail est détruit, une soixantaine de stagiaires qui voient leur formation suspendue, enfin des dizaines de futurs stagiaires qui devront patienter pour préparer leur avenir dans le développement local... ou y renoncer.

L'estimation des besoins en financement oscille entre 1,2 M€ et 1,5 M€.

Or, l'EAM est régie par une association qui ne dépend pas directement du ministère du Transport et de la Mer, c'est pourquoi le soutien de l'État devrait se limiter à 25 000 € alors que la participation de l'assureur est estimée autour de 78 000 €.

Comment notre communauté de marins pourrait-elle rester insensible devant l'énergie et l'enthousiasme de l'équipe dirigeante de l'école qui s'investit corps et

âme pour relancer au plus vite cet enseignement unique et si important dans un milieu insulaire plutôt défavorisé ? Pour que reprenne la formation initiale des apprentis en CAP Maritime, futurs marins pêcheurs, en parfaite conformité avec ses missions et à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de sa reconnaissance d'utilité publique, la FAMMAC a décidé de faire un appel aux dons en leur faveur.

Pour cette opération, a été créé un « Fonds Mayotte » et, pour amorcer la collecte, il a été décidé lors de l'AG 2025 de l'abonder d'une première subvention de 5 000 € prélevée sur le fonds de solidarité de la fédération.

Nous faisons donc appel à votre soutien financier pour développer cet effort et contribuer à la reconstruction des infrastructures et au remplacement des équipements techniques et pédagogiques de l'EAM.

IL FAUT AGIR, VITE !

Retournez dès aujourd'hui votre bulletin de soutien avec votre règlement à la FAMMAC.

Sachez que si vous êtes imposable vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



Bulletin de soutien à retourner à :

FAMMAC FONDS MAYOTTE
16^{bis}, avenue Prieur de la Côte d'Or
CS 40300
94114 ARCUEIL CEDEX

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Souhaite participer à l'appel aux dons organisé par la Fédération des Associations de Marins et Marins Anciens Combattants¹ pour aider à la reconstruction de l'Ecole d'Apprentissage Maritime de Mayotte.

Montant du don € par chèque à l'ordre de la FAMMAC¹ ou par virement :

IBAN : FR 92 2004 1000 0169 3991 0102 076 - BIC : PSSTFRPPPAR

Vous recevrez en retour une attestation de déduction fiscale à l'adresse que vous aurez indiquée.

¹ Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique par décret du 25 novembre 1950 seule habilitée à émettre un reçu fiscal

